



CENTRE DE FORMATION
SANIVAC

DEPUIS 1961

OPÉRATION DE BORNES-FONTAINES

MANUEL DE L'EMPLOYÉ

V1-2023



Table des matières

DÉFINITION.....	2
LOCALISATION DES BORNES.....	2
PROCÉDURE	3
Inspection de la borne	5
Manipulation de la borne	5
LES BORNES CHEZ SANIVAC	8



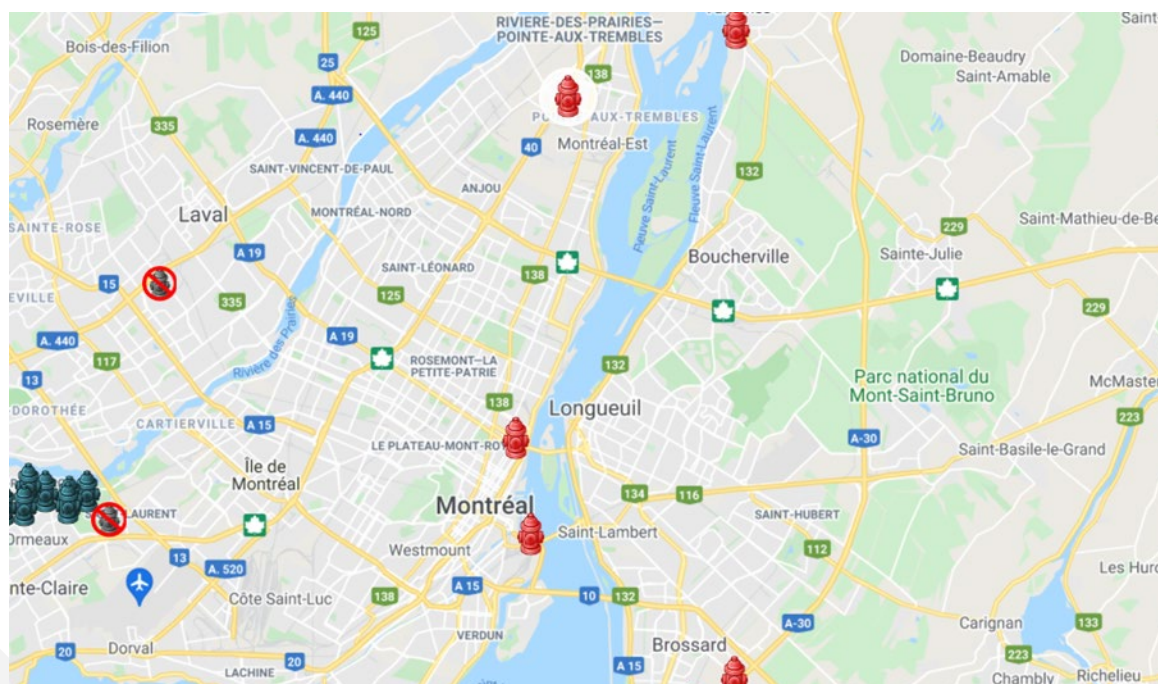
DÉFINITION

Dans le cadre de votre travail, vous pourriez être appelé à manipuler des bornes-fontaines afin d'alimenter votre camion en eau. Il est très important de savoir comment bien les manipuler.

LOCALISATION DES BORNES

Sanivac répertorie les bornes-fontaines disponibles à l'utilisation sur ce lien Google.

<https://www.google.com/mymaps/viewer?mid=15CVN5dH7GvvKXKuT6PAyyepHU2lh9hZK&hl=fr>
[CA](#)



Exemple de la carte des bornes-fontaines



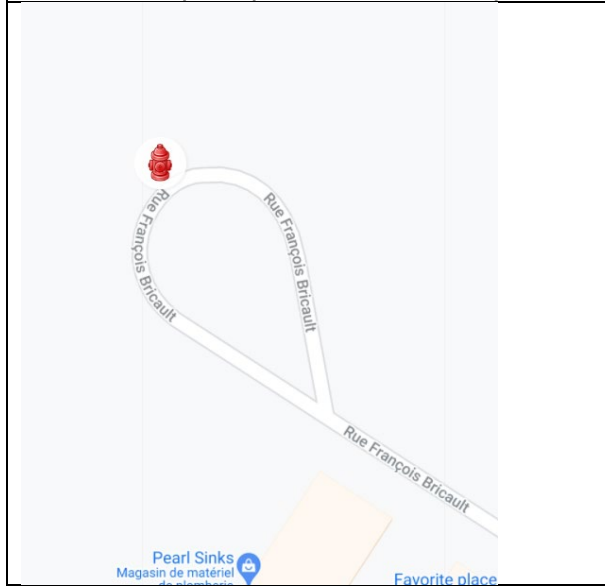
PROCÉDURE

Pour pouvoir utiliser une borne-fontaine, Sanivac doit au préalable avoir obtenu l'autorisation sous forme d'un permis délivré par la ville.

Montréal  Service des infrastructures, transports et de l'environnement Direction de la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts		Autorisation d'utilisation temporaire de borne d'incendie	
Demandeur Sanivac Sabrina Mathieu 100, Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot Québec Canada		(514) 453-2279	
Emplacement 5001, boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal H1B 5V3		No eau 5005228	No de la borne d'incendie 1-3877
Pour la période 01-12-2021 au 07-06-2022		Montant exigé \$432.00	No de dossier RG-1000660
Remarque Approvisionnement en eau pour les camions			
Par la présente, la Ville de Montréal autorise le demandeur à utiliser temporairement l'installation mentionnée ci-dessus selon les conditions énumérées ci-après. Cette autorisation peut être révoquée en tout temps sans préavis.			
Conditions - Payer le tarif fixé par la Ville. - Prendre la responsabilité de tous dommages causés à la propriété publique ou privée, résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ladite utilité. - Protéger convenablement ladite installation contre le gel, et indiquer clairement que c'est l'emplacement d'une borne d'incendie afin de la rendre facilement repérable par le Service de la prévention des incendies. - Installer une vanne de contrôle de débit. - Empêcher d'eau de ruisseler sur le domaine public, et ce, en tout temps. - Laisser l'accès libre en tout temps. - Cesser immédiatement l'utilisation à la demande d'un officier du Service de la prévention des incendies. - Aviser la ville avant et après chaque usage quotidien au numéro du contremaître de l'arrondissement. - Si des imprévus vous empêchent d'utiliser la borne d'incendie, vous devez en aviser la Ville de Montréal avant le début des travaux au 311, et ce, afin de vous faire rembourser le montant versé pour lesdits travaux.			
Je m'engage à respecter ces conditions tant et aussi longtemps que je n'aurai pas avisé officiellement la Ville que j'ai cessé d'utiliser la borne d'incendie pour laquelle j'ai été autorisé.			
Travaux Publics : (514) 872-4671 Travaux Publics - Contremaître : (514) 872-5407			
Témoin de la ville _____ NOM		Demandeur _____ NOM	
		Jour Mois Année _____ 2021-11-25	



1. Vérifier que le permis est valide et qu'il corresponde au bon numéro de la borne d'incendie.

	Autorisation d'utilisation temporaire de borne d'incendie	
	(514) 453-2275	
	No eau 5005228	No de la borne d'incendie 1-3877

2. Examiner, stationner le camion et sécuriser l'aire de travail (cônes, signalisation).

Ne jamais embarquer ou s'engager sur un gazon ou une surface humide et glissante.



3. Descendre du camion en respectant la règle des 3 points d'appui.

Inspection de la borne

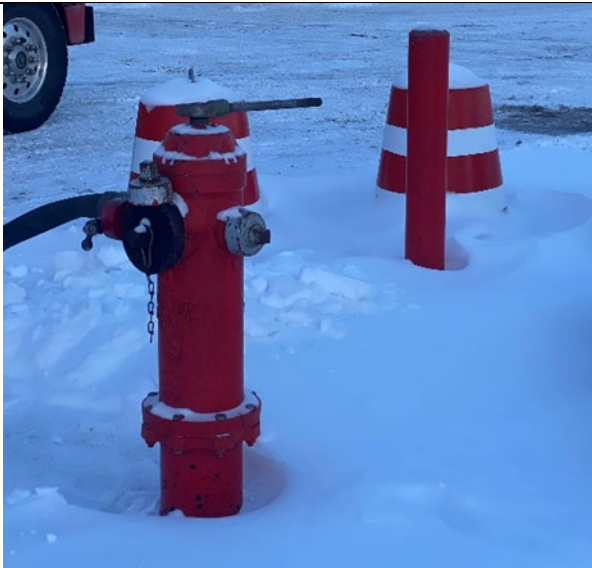
L'employé doit faire une première inspection visuelle de la borne d'incendie.

- Fissure apparente
- Boulonnerie manquante
- L'intégrité de la bride
- Les parties filetées

Lorsqu'une anomalie est constatée, ne pas manipuler la borne d'incendie. Contacter le **service des travaux publics** au 311 ou le numéro inscrit sur le permis.

Manipulation de la borne

	1. S'assurer que la borne d'incendie est bien fermée. 2. Enlever le bouchon de la prise à utiliser et resserrer les autres bouchons. Y aller modérément, ne pas forcer la mise.
	3. Installer la valve de contrôle des débits ainsi que votre boyau de remplissage.  Valve de contrôle des débits



4. Fermer complètement le robinet de la valve de contrôle des débits et l'ouvrir légèrement pour purger l'air lors de l'ouverture de la borne incendie.

5. Ouvrir la borne d'incendie très lentement afin de ne pas créer de coup de bélier. Un bruit de remplissage se fera entendre jusqu'à ce que l'air soit remplacé par l'eau.
Poursuivre l'ouverture de la borne incendie **complètement** afin que les drains soient complètement obstrués par le mécanisme.

6. Laisser couler la borne d'incendie, en contrôlant le débit **seulement par la valve de contrôle des débits**.

****Ne jamais réguler le débit par la borne d'incendie. ****

7. Lorsque le niveau d'eau dans votre réservoir est atteint, fermer très lentement la valve de contrôle des débits (ne pas faire déborder).

8. Fermer lentement et complètement l'écrou de manœuvre de la borne d'incendie pendant que la valve de contrôle des débits est fermée.

9. Revenir d'un demi-tour afin d'enlever la tension sur le mécanisme.

10. **Ouvrir lentement la valve de contrôle des débits pour laisser entrer l'air** afin de drainer la borne d'incendie. Ouvrir jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de succion de la borne.

11. Vérification visuelle de la borne d'incendie afin de valider l'absence de fuite.



12. Placer la main en avant de la bouche de la borne et l'enlever, de 4 à 5 reprises, afin de la drainer complètement la borne.

13. Remettre le bouchon.

AVERTISSEMENT

- Ne pas appliquer de force excessive.
- Ne jamais s'appuyer sur les accessoires.
- Ne jamais fermer la valve de contrôle des débits ou la borne brusquement.
- Signaler toute défaillance **immédiatement au 311** ou au numéro inscrit sur le permis.



LES BORNES CHEZ SANIVAC

Les prises à eaux sont situées près du Garage no.2

